

8

**29ème Session du Conseil des Droits de l'Homme 15 juin –  
3 Juillet 2015 au Palais des Nations à Genève**

DECLARATION d'OCAPROCE International sur le Point 6 « UPR-Reports » Koweït  
**Présentation : Princesse Micheline Makou Djouma, Présidente**

Monsieur le Président,

OCAPROCE International souhaite la bienvenue à M. le Ministre du Koweït ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne.

OCAPROCE International a examiné attentivement les trois rapports ayant trait à l'Examen Périodique Universel du Koweït ainsi que le Compte rendu de la TROIKA. Nous nous réjouissons de tous les résultats positifs constatés dans lesdits rapports.

OCAPROCE International félicite le Royaume du «Koweït qui accorde une grande attention aux droits des femmes. A cet égard, les indicateurs de développement pour la période de 2010-2013 font état des progrès sur l'augmentation de la proportion de femmes koweïtiennes sur le marché du travail, soit (51,4% de femmes dans le secteur privé et 45% dans le secteur public en 2013), 20% des postes de direction étant occupés par des femmes ; réduction de l'écart entre les sexes dans le domaine de l'éducation (le taux d'inscription des filles dans l'enseignement général et supérieur dépassant celui des garçons), ce qui a contribué à assurer l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation avant 2015, délai fixé dans les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Cependant, nous sommes préoccupées par la loi autorisant le mariage précoce et le mariage forcé des filles ainsi que des violences intrafamiliales faites aux femmes et aux enfants.

Encourageons le Koweït de doubler d'efforts en vue de créer une loi de portée générale qui réprime la discrimination quel qu'en soit le motif, en particulier la discrimination à l'égard des femmes ainsi que la création d'une loi interdisant le mariage précoce des filles et le mariage forcé.

Je vous remercie